

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2008 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 21 mai 2012 à 18 heures 30 conformément aux convocations du 10 mai 2012.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 04 avril 2012 ; Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : réseau routier national A75 ; Travaux de voirie 2012 : choix de l'entreprise ; Eclairage public rue de Champ-Bayon : convention financière ; Aide financière 2012 aux prestataires de l'A.L.S.H. de Chadieu ; Demande de subvention ; Décision modificative n°1/2012 au budget principal ; Questions diverses.

Séance du 21 mai 2012

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2012.

Présents : Monsieur Pierre METZGER, Madame Renée BRESSOULALY, Monsieur Jean-Baptiste COMTE, Madame Annie SERRE, Messieurs Eric THOMAS, Alexandre RIBEROLLE, Mesdames Isabelle MERZEREAU, Charlotte MATTIONI, Monsieur Patrick LEPAGE, Madame Aude AYOUL-GUILMARD.

Excusés : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Stéphane MATHIEU, Henri LEMIGNARD, André FEUNTEUN.

Procurations : de Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ à Charlotte MATTIONI, de Stéphane MATHIEU à Jean-Claude ROCHE, de Henri LEMIGNARD à Pierre METZGER, de André FEUNTEUN à Jean-Baptiste COMTE.

Secrétaire de séance : Madame Annie SERRE.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2012 :

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2012/017 – PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) - RÉSEAU ROUTIER NATIONAL A75 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation publique relative au Projet de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) se déroule actuellement sur le territoire communal. Dans la mesure où des doléances sont reçues régulièrement en Mairie, Madame Ayoul-Guilmard a été sollicitée pour recueillir, pour le compte du Conseil Municipal, les plaintes des habitants situés à proximité immédiate de l'A 75.

Madame Ayoul-Guilmard rend compte des entretiens qu'elle a eu :

- Le bruit de l'A 75 n'a cessé d'augmenter ces dernières années.
- Il est d'autant plus perceptible lorsque les vents viennent du Nord et de l'Est.
Les habitants considèrent que la protection individuelle proposée par les services de la Direction Départementale des Territoires n'est pas satisfaisante dans la mesure où elle n'a pas d'effet sur la source du bruit. En effet, dès les beaux jours ils passent beaucoup de temps dans leurs jardins et sur leur terrasse et surtout ne peuvent pas dormir avec les fenêtres ouvertes.
Ils considèrent donc qu'il est indispensable d'ériger **un mur ou un écran anti-bruit**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce unanimement pour cette solution. Il avait déjà souligné, lors de la séance du 26 juillet 2010, la nécessité «d'une protection plus large du village contre les bruits de l'A 75». Il tient aussi à souligner la configuration particulière de l'autoroute dans son secteur : en raison de la côte les camions rétrogradent et augmentent les régimes des moteurs en montée ou freinent bruyamment en descente. Il en est de même pour les motos, certaines marques étant particulièrement bruyantes. Par ailleurs, le Conseil a conscience que la commune ne peut

que subir la pollution liée aux gaz d'échappement et espère que l'Etat protégera efficacement et durablement les habitants contre les nuisances sonores.

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le XX/05/2012

2012/018 – TRAVAUX DE VOIRIE 2012 : chemins St-Barthélémy et des Ecoliers, impasse Guyot-Dessaigne – CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Suite à l'appel public à la concurrence, publié au BOAMP LE 11 avril 2012, 6 entreprises ont remis leur offre, concernant l'opération :

Restructuration de voiries communales – programme 2012 (Chemin Saint-Barthélémy, chemin des Ecoliers et impasse Guyot-Dessaigne.

La commission d'appel d'offre réunie le 09 mai 2012, propose de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
CTPP	31 921,00 €	38 177,52 €

En effet, cette entreprise est la mieux disante et présente par ailleurs toutes les garanties et compétences pour une bonne exécution des travaux. Cette entreprise est classée au 1^{er} rang après analyse des offres, suivant les critères pondérés à 30% pour la valeur technique et 70% pour le montant de la prestation.

Le délai d'exécution est fixé à 2 mois à compter de l'ordre de service qui prescrira le commencement des dits travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ approuve la proposition de la commission d'appel d'offre ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer le marché ;
- ⇒ dit que l'ordre de service sera signifié à l'entreprise.

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le XX/05/2012

2012/019 – ECLAIRAGE PUBLIC rue de Champ-Bayon – ADOPTION DE LA CONVENTION FINANCIERE :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2012/014 relative aux travaux suivants :

ECLAIRAGE RUE CHAMP BAYON

Afin de donner suite à ces travaux, il donne lecture de la convention de financement de ces travaux d'éclairage public d'intérêt communal à prendre avec le SIEG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière relative aux travaux ci-dessus, dont le fonds de concours d'un montant de 50 % HT sera revu en fin de travaux, pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif soit à ce jour 14 000 euros HT:

$$28\ 000,00\ \text{€ HT} \times 0,50 = 14\ 000,00\ \text{€ HT}$$

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le XX/05/2012

2012/020 – AIDE FINANCIERE 2012 AUX PRESTATAIRES DE L'A.L.S.H :

Monsieur METZGER, adjoint, donne lecture des propositions de convention entre la commune et le service vacances de la F.A.L. (Fédération des Associations Laïques) du Puy-de-Dôme, pour l'organisation de l'A.L.S.H. (Accueil de Loisirs sans hébergement), dans les locaux du centre de Chadieu, en 2012.

Le Centre accueillera :

- Les enfants de 4 à 12 ans, les mercredis et pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne ;

La commune assurera l'information auprès des familles, en Mairie, sur le portail de la commune www.authezat.fr et par voie d'affichage à l'école publique d'Authezat.

Le prix moyen* d'une journée sera de 34,80 euros pour 2012.

La commune prendra à sa charge une somme journalière forfaitaire par enfant résident sur la commune de 10,00 €.

La CAF participe à hauteur d'environ 4,50 euros par jour et par enfant.

La partie restante qui constitue les frais de séjour demandés aux familles s'élèvent en moyenne à 16,75 €* par jour et par enfant pour les enfants domiciliés sur la commune (et 31,75 € pour les extérieurs).

Après avoir entendu l'exposé et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ adopte la participation forfaitaire 2012 ci-dessus proposée pour tous les enfants de la commune ;
- ⇒ accepte les termes de la convention ;
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à la signer.

* Prix moyen : la participation des familles fait l'objet de tarifs dégressifs selon le quotient familial de la CAF.

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX/05/2012**

2012/021 – DEMANDE DE SUBVENTION - Association des parents d'élèves du collège de Champeix :

Monsieur le Maire fait part du courrier de demande de subvention, de l'association de Parents d'Elèves du collège de Champeix constituée en janvier 2012, pour soutenir la politique d'ouverture culturelle initiée par le collège, en apportant un appui organisationnel et financier afin d'aider les familles, notamment en faisant diminuer leur participation financière pour les voyages scolaires ou projets extrascolaires.

Cette association organiserait différentes manifestations, des soirées à thèmes sur les problématiques de la difficulté scolaire, de la prévention des risques à l'adolescence et organiserait des manifestations culturelles sur le territoire au profit des élèves et des parents.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention pour le démarrage de ces projets d'activités en considération de l'effectif des élèves d'Authezat scolarisés au collège de Champeix (29 pour l'année scolaire 2011-2012).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ est favorable à l'attribution d'une subvention à la dite association ;
- ⇒ porte à 290 euros le montant 2012 de cette subvention qui sera inscrite au budget principal 2012 de la commune (soit 10 euros par élève scolarisé au collège de Champeix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX/05/2012**

2012/022 – DECISION MODIFICATIVE N°1 virement de crédits – BUDGET COMMUNE :

Monsieur Pierre METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires pour entériner l'attribution de la subvention à l'association des parents d'élèves du collège de Champeix, non prévu au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virements de crédits au budget communal de l'exercice 2012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	6574		Subvent° de fonct.aux associa	+ 290,00 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 290,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX**/05/2012

QUESTION DIVERSES :**2012/023 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LES ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHADIEU :**

Monsieur Pierre METZGER présente le rapport annuel des activités établi pour l'année 2011 par le Président du Syndicat Intercommunal de Chadieu.

Ce rapport est disponible en mairie pour toute personne qui souhaiterait le consulter.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation du rapport annuel 2011 de ces activités.

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX**/05/2012

2012/024 – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT 2012 :

Monsieur Pierre METZGER présente au Conseil Municipal un état de produit irrécouvrable établi par le receveur municipal en date du 14 avril 2012, relatif à la redevance assainissement 2008, d'un administré pour un montant total de 40,90 euros.

Il précise, conformément aux pièces produites par le comptable du trésor, que les poursuites pour recouvrer ce produit sont restées sans effet.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- admet en non valeur la redevance assainissement ayant fait l'objet du titre de recette n°14 au budget assainissement de l'année 2008 pour un montant de 40,90 euros.

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX**/05/2012

2012/025 – DECISION MODIFICATIVE N°1 virement de crédits – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur Pierre METZGER, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires pour entériner l'admission en non valeur au budget assainissement 2012, non prévu au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virements de crédits au budget assainissement de l'exercice 2012 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
65	654		Pertes sur créances irrécouvra	+ 40,90 €

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
67	673		Titres annulés sur exercices an	- 40,90 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 23/05/2012

transmise au Préfet le **XX**/05/2012

SIEG – COTISATION MAINTENANCE DES ILLUMINATIONS FESTIVES :

Monsieur Jean-Baptiste COMTE délégué au SIEG, rapporte que la cotisation annuelle pour la maintenance des illuminations va fortement augmenter.

Après discussion, le conseil municipal constate que l'éclairage actuel est déplorable et souhaite que les illuminations pour les fêtes de fin d'année soit revues. Trois points seraient exclusivement illuminés : l'école, la Mairie et le cèdre rue Guyot-Dessaigne.

Adoption des délibérations n°2012-017 à 2012-025

Fin de la séance à 20 heures 30.

Le Maire,



Jean-Claude ROCHE.